



## quoi faire quand une signature est imitée sur des chèques d'une asso

Par **domiB**, le **22/09/2021** à **11:15**

Bonjour, nous sommes un comité des fêtes d'un petit village et nous nous sommes rendu compte que des chèques ont été signés sans autorisation, de plus un chèque a été refusé, car le compte était débiteur.

Ce chèque, je l'ai récupéré en allant payer le commerçant en espèces.

A ma grande surprise j'ai vu que la signature sur le chèque était une imitation de la signature de la personne qui en avait l'autorisation. Elle avait signé 5 chèques, pour que des achats puissent être faits par cette personne, elle lui a malheureusement donné le chèque, ensuite 5 autres chèques ont été émis en imitant la signature.

Quel recours avons-nous

Par **P.M.**, le **22/09/2021** à **11:22**

Bonjour,

C'est une erreur d'avoir signé des chèques en blanc mais pour ceux pour lesquels la signature a été imitée, il devrait y avoir abus de confiance...

Par **Louxor\_91**, le **22/09/2021** à **13:44**

Bonjour,

dans un premier temps, virez la personne qui a fait ces chèques en blanc !